

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_113 : FINANCES / ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Au fil des ans et en fonction de l'évolution de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a été amenée à adhérer à divers associations ou organismes de droit privé et donc à en être membre cotisant.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de valider, pour l'année 2023, l'adhésion ou le renouvellement des adhésions en cours aux associations et organismes dont la liste est jointe en annexe.

Les statuts de ces différentes structures sont disponibles auprès du service des Finances.

Cette liste n'est pas exclusive des associations et organismes locaux dont la CABA est membre de droit et pour lesquels des conventions annuelles ou pluriannuelles ont déjà été approuvées par le Conseil Communautaire (exemples: Éclat, Mission Locale,...).

L'approbation de cette liste induit par contre le versement des cotisations statutaires fixées au titre de l'exercice 2022 par les organes compétents de ces structures ; ces dépenses seront en conséquence inscrites dans les budgets primitifs concernés. L'adhésion autorise de fait la CABA à participer aux Assemblées Générales et aux activités de ses associations

et les représentants qu'elle aurait désignés à siéger éventuellement au sein des instances décisionnelles ou de direction. Elle peut également engager solidairement la Communauté à l'égard des éventuels passifs ou contentieux que supporteraient lesdites structures associatives d'où la nécessité d'un suivi régulier des activités et des situations financières et juridiques de chacune d'elles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'année 2023 aux associations identifiées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;

- de donner pouvoir à Monsieur le Premier Vice-Président pour procéder aux versements des cotisations afférentes, les crédits nécessaires étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6281.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.